



Général	
Questions	Réponses
Lors de la présentation du webinaire, vous avez indiqué de passer par "Déclaration sociale Nominative" dans le tableau de bord pour faire les saisies des bulletins de salaires, pourquoi ?	L'avantage de saisir directement via "Déclaration sociale nominative" est que vous avez une vue globale de tous vos contrats où vous pouvez faire des sans embauche, saisir les bulletins de salaire, envoyer votre DSN.
Comment déclarer un contrat à la roie dans le nouveau TESA simplifié ?	Ce type de contrat est un contrat à la tâche, il doit être déclaré comme tel dans la DPAE : - La durée de travail à mettre au niveau de la DPAE est à indiquer obligatoirement mais il n'appartient pas à la MSA de substituer à l'employeur dans sa détermination. Se rapprocher de son syndicat. - Sur le bulletin de paie Comme pour tous les autres types de contrat, l'employeur est tenu de suivre les nombres d'heures. Le SGV d'ailleurs met à disposition un modèle de suivi des heures travaillées et d'absence Conséquemment, les adhérents de ce syndicat sont à même de nous renseigner les données sur la durée : heures travaillées et heures d'absences qui sont clefs pour notre calcul surtout du TO-DE et de la DSN
Dans le cas d'une indisponibilité du service en ligne TESA simplifié, comment déclarer l'embauche d'un salarié ?	A titre exceptionnel, vous pouvez faire un message via votre espace privé "Ma messagerie" ou l'adresse mail employeurs.blf@mam.msa.fr et indiquer que le téléservice est indisponible pour l'embauche avec les éléments suivants : NIR salarié, NOM, prénom, date naissance, date et heure d'embauche. Ces informations seront à saisir dans votre espace privé Nouveau TESA S dès que l'espace sera de nouveau disponible.
Quelle est ma convention collective ?	Pour pouvoir déposer une DSN, nous avons besoin de connaître votre convention collective. Disponible sous https://code.travail.gouv.fr/outils/convention-collective
Les employeurs de main d'œuvre connus sur plusieurs caisses de MSA.	Pour les employeurs de main d'œuvre qui sont connus dans plusieurs caisses de MSA, 2 situations : - Si 1 seul SIRET connu sur plusieurs départements : Utilisation du TESA simplifié sur le site MSA où se situe le siège social d'implantation de l'entreprise. - Si plusieurs SIRET pour une même entreprise sur des départements différents : l'accès au nouveau TESA Simplifié doit se faire sur chaque caisse respective
Anomalie constatée lors de l'utilisation du "bouton retour arrière"	Il n'est pas recommandé d'utiliser le bouton retour arrière en haut à gauche de la navigation.
L'employeur en TESA+ souhaite basculer en Tesa simplifié mieux adapté aux personnels qu'il emploie - Est-ce possible de basculer et quelles sont les modalités ?	Oui c'est possible à compter du 1er jour du trimestre suivant. Faire une demande via votre espace privé pour utiliser le nouveau TESA S.
Quand est produite l'attestation France travail ?	L'attestation France travail (Anciennement Pôle Emploi) est produite à la fin de contrat (dispositif réglementaire). France Travail dispose des informations mensuellement grâce aux flux DSN. L'attestation est disponible dans la rubrique de votre tableau de bord du TESA S < Bulletin de salaire (BS) < Documents de mes salariés < Voir mes documents
Pourquoi n'y a-t-il pas de solde de tout compte ?	Le solde de tout compte n'est pas embarqué dans le nouveau TESA S.
Pourquoi la question : Le salarié a bénéficié d'un examen de santé au travail dans les 5 derniers années?	En application avec la réglementation Santé Sécurité au Travail, la question doit être posée aux salariés.
Adresse postale de la caisse de retraite complémentaire ?	Adresse de la caisse retraite AGRICA au 21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS 8 . Ne pas saisir du CEDEX dans le TESA S.
Dans le Régistre Unique du Personnel (RUP), est-il possible d'ajouter le n° INSEE des salariés ?	La modification n'est pas possible dans le registre Unique du personnel.
Dans le pavé "gestion établissement", si l'employeur procède à des mises à jour, la MSA sera-t-elle informée ?	La modification sera prise en compte sur tous les documents produits sur le TESA simplifié, par contre il faudra faire la modification auprès du GUE (Guichet Unique des Entreprises) pour que la MSA en soit informée.
Quelles entreprises peuvent utiliser le TESA simplifié ?	Les entreprises avec SIRET (hors spécifiques, apprentis,...) ; Les rémunérations ne dépassant pas 11 775€ en 2025 ; Les salariés non cadres, les contrats de 3 mois maximum ; Les motifs de CDD suivants : CDD de remplacement d'un salarié ou d'un non-salarié agricole, CDD saisonnier, CDD Vendanges, CDD de surcroît d'activité, CDD d'usage.
Je rémunère mon vendangeur exclusivement en nature, comment dois-je faire ?	Le nouveau TESA simplifié ne permet pas de saisir les salariés qui sont rémunérés exclusivement en nature. Vous devez passer par un autre mode de déclaration.
Pourquoi je ne peux plus faire un contrat vendanges de + de 1 mois ?	Le nouveau TESA simplifié applique la réglementation: un contrat vendanges est d'une durée d'1 mois maximum.
Comment sont récupérables les documents ?	Tous les documents sont disponibles en pdf et sont téléchargeables.
Peut-on utiliser le TESA + et le nouveau TESA simplifié (mixité) ?	Vous devez choisir entre un des 2 services en ligne. Si vous utilisez déjà un des 2 vous pouvez changer au 1er jour d'un trimestre. Nous contacter pour faire la demande.
Comment gérer les arrêts de travail dans le Service en ligne ?	Les arrêts de travail ne sont pas gérés dans le TESA Simplifié.
Où trouver un guide pour l'utilisation du TESA simplifié ?	Le guide PAS à PAS est à votre disposition sur le site tesa.msa.fr Modes d'emploi < Utiliser le TESA simplifié < 4-Réaliser un bulletin de salaire avec le TESA simplifié < Télécharger le manuel utilisateur du TESA simplifié